LUXE, CALME ET FISCALITÉ

Docteur en droit, avocat en Suisse et en Belgique, Philippe Kenel compte des sportifs parmi sa clientèle. Il répond à nos questions sur le statut des sportifs automobiles étrangers.

Revue Automobile: Comment procède un sportif automobile qui souhaiterait s'installer en Suisse?
Philippe Kenel: En premier lieu, le sportif choisit le canton dans lequel il souhaite s'installer. Ensuite, il effectue les démarches afin de trouver un logement. Une fois ces deux questions réglées, il engage un avocat qui se chargera de demander un permis de séjour pour lui et de pouvoir bénéficier de l'impôt à la dépense, plus communément appelé forfait fiscal, à l'Administration fiscale cantonale.

Quels sont les avantages, respectivement les inconvénients, pour un sportif étranger de s'établir en Suisse ?
Le principal avantage est fiscal. En bénéficiant d'un forfait, le sportif sera imposé non pas sur son revenu réel, mais sur ses dépenses. En effet, un sportif automobile a en principe deux types de revenus. D'un côté, il reçoit des primes lors des courses, imposées directement à la source, dans le pays où se déroule l'événement. Un pilote de F1 qui remporte une course à Monza sera imposé à la source en Italie. L'autre provenance de revenus des sportifs automobiles découle des contrats publicitaires qu'ils signent. Dans ce cas-ci, l'intérêt de s'établir en Suisse est plus flagrant, car le sportif ne sera taxé que sur sa dépense et non plus sur l'argent qu'il gagne de ses contrats de sponsoring. Le principal inconvénient réside, quant à lui, dans le fait qu'un résident étranger soumis à un forfait fiscal ne pourra avoir aucune activité rémunérée en Suisse.

A partir de quel moment est-il intéressant pour un sportif de quitter son pays d'origine pour la Suisse?
Au niveau fiscal, dès le moment où les revenus publicitaires encaissés sont supérieurs à 400 000 - 500 000 francs suisses. Dans les cantons de Vaud et Genève, l'imposition se fait sur une base minimale de 400 000 francs. Un sportif qui engrange 2 millions, grâce à un contrat publicitaire signé à l'étranger, sera imposé sur 400 000 francs. C'est clairement avantageux pour lui. En revanche, un sportif suisse ayant une double nationalité, par exemple franco-suisse, ne pourra pas bénéficier de ce système d'imposition.

Certains sportifs automobiles regrettent-ils leur arrivée en Suisse?
Parmi les clients que je représente, aucun ne l'a regretté. N'oublions pas que le sportif de haut niveau voyage beaucoup. La Suisse peut se révéler trop tranquille pour un jeune de 25 ans qui viendrait d'une grande capitale. Il risque de s'ennuyer en habitant en Suisse. Mais en règle générale, les sportifs mènent une vie exaltante grâce à leurs voyages fréquents et trouvent la quiétude nécessaire à un entraînement intensif en Suisse.

Les sportifs étrangers doivent-ils rester un nombre minimal de jours en Suisse pour bénéficier d'un forfait fiscal?
Non, il n'existe pas un nombre minimal de jours. Les bénéficiaires d'un forfait fiscal doivent baser leur centre d'intérêts vitaux en Suisse. Les enfants d'un sportif exilé devront vivre avec lui et être scolarisés en Suisse.

Philippe Kenel, avocat en Suisse et en Belgique, compte des sportifs étrangers installés en Suisse parmi sa clientèle.
© DR

> « La Suisse leur permet d'associer entraînement et lieu de récupération agréable. »

Pourquoi tant de sportifs choisissent-ils la Suisse comme pays de résidence?
Bien entendu, les raisons fiscales sont en tête des motivations. Ensuite, mes clients évoquent la qualité de vie de notre pays. Ils peuvent vivre tranquillement et en toute discrétion. La Suisse est le pays qui leur permet d'associer entraînement et lieu de récupération agréable.

A l'instar de Sébastien Loeb, un nombre important de sportifs étrangers du domaine automobile vit en Suisse. Ce phénomène est-il récent?
Non pas vraiment. Cela fait longtemps que les sportifs auto s'établissent dans notre pays. Alain Prost était l'un des premiers du milieu de la formule 1, mais il s'agit d'un phénomène généralisé au niveau des pilotes, des cyclistes ou des tennismen.

Les médias parlent énormément de l'exil des tennismen en Suisse. Pourtant, beaucoup de sportifs auto vivent en Suisse sans que cela dérange personne. Pourquoi cette différence de traitement médiatique?
En effet, les médias français tirent à boulets rouges sur les tennismen exilés en Suisse. Ce sujet est bien plus traité dans les médias en France qu'ici. Le tennisman est un symbole national; dans les compétitions il représente son pays. Les Suisses aiment Federer parce qu'il est Suisse, les Français Tsonga parce qu'il est Français. Ce lynchage médiatique est moins fort pour les sportifs du milieu de l'automobile, car les passionnés soutiennent un pilote soit pour son écurie, soit pour sa nationalité. Ainsi, la compétition est moins axée sur la nationalité que sur les écuries. De ce fait, le lieu de résidence des pilotes semble moins capital aux yeux de l'opinion publique et des médias.

L'initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» a-t-elle effrayé certains de vos clients? A fortiori certains sportifs?
Oui clairement. La délocalisation est une aventure juridique et fiscale, mais également une aventure humaine. Quand on décide de quitter son pays, on recherche une certaine pérennité. Durant la période qui précédait l'initiative, certains étrangers ont repoussé leur arrivée, afin de s'assurer que le système d'imposition sur la dépense allait être maintenu. Il y a eu très peu de départs. Parmi mon panel de clients, une seule est partie.

Quelle est la différence entre un sportif automobile suisse et un étranger imposé d'après la dépense qui vivrait en Suisse?
L'énorme différence se situe dans le fait que le sportif étranger n'a pas le droit d'avoir des activités lucratives en Suisse. Il pourra participer à une course, mais pas en toucher l'argent. C'est la pierre angulaire du système: comme ils n'ont pas d'activités en Suisse, ils sont imposés différemment.

400 mille francs

La base minimale imposable dans le cadre d'un forfait fiscal.

Valérie Jacquat
valerie.jacquat@revueautomobile.ch